081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page1

OUVRIR ICI

N - Dangereux pour l'environnement

Accent® 75 WG (Contient du nicosulfuron)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 h après le traitement

S60 – Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux

S61 – Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)

SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation Accent® 75 WG ou toute autre préparation à base de nicosulfuron plus d'une fois tous les deux ans sur des sols dont la teneur en argile est inférieure à 10%.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau

SPe3 – Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Homologué par DuPont Solutions (France) S.A.S.
Tour Défense Plaza - 23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 97 44 00

Précautions : voir à l'intérieur du livret
Opérateur : voir à l'intérieur du livret

En cas d'urgence :
- En cas d'intoxication humaine, appelez les services d'urgence médicale en composant le 15 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un téléphone mobile, ou bien le centre antipoison le plus proche et consultez la Fiche de Données de Sécurité, puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887. Contactez également DuPont au 00 352 3666 6543 (24h/24h).
- En cas d'intoxication animale, contactez le réseau national de toxicovigilance animale approprié (Lyon : 04 78 87 10 40, Nantes : 02 40 68 77 40, Toulouse : 05 61 13 39 40, Maisons-Alfort : 01 43 96 71 00).
- En cas de pollution accidentelle de l'environnement, appelez les pompiers en composant le 18 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un téléphone mobile.

Accent® 75 WG

Herbicide

300 g ℮

DUPONT
The miracles of science™

Granulés à disperser dans l'eau contenant 75 % de nicosulfuron(1)

Herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-graminées et anti-dicotylédones des cultures de maïs

Autorisation de Mise sur le Marché n° 2110007 délivrée le 3 mars 2011

® Marque déposée de DuPont

(1) Matière active de DuPont

3 576960 051781

USAGES AUTORISES
Maïs - *désherbage*

Avant toute utilisation, se reporter au tableau des usages autorisés et aux recommandations d'emploi.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI:
Lire les pages intérieures de ce livret.

Homologué et distribué par :
DuPont Solutions (France) S.A.S
Département Protection des Cultures
Tour Défense Plaza - 23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 97 44 00 - RCS Nanterre 492 951 306

Fabriqué en France – EMB 68063 B

Ce pictogramme indique que l'emballage de ces produits peut être collecté par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

K-28877/31208 - FRANCE

N° du lot / Date de production :

CYAN MAGENTA JAUNE NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page2

N - Dangereux pour l'environnement

Accent® 75 WG (Contient du nicosulfuron)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 h après le traitement

S60 – Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux
S61 – Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)
SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation Accent® 75 WG ou toute autre préparation à base de nicosulfuron plus d'une fois tous les deux ans sur des sols dont la teneur en argile est inférieure à 10%.
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau
SPe3 – Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Homologué par DuPont Solutions (France) S.A.S.
Tour Défense Plaza - 23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 97 44 00

Précautions : voir à l'intérieur du livret
Opérateur : voir à l'intérieur du livret

En cas d'urgence :
- En cas d'intoxication humaine, appelez les services d'urgence médicale en composant le 15 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un téléphone mobile, ou bien le centre antipoison le plus proche et consultez la Fiche de Données de Sécurité, puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887. Contactez également DuPont au 00 352 3666 6543 (24h/24h).
- En cas d'intoxication animale, contactez le réseau national de toxicovigilance animale approprié (Lyon : 04 78 87 10 40, Nantes : 02 40 68 77 40, Toulouse : 05 61 13 39 40, Maisons-Alfort : 01 43 96 71 00).
- En cas de pollution accidentelle de l'environnement, appelez les pompiers en composant le 18 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un téléphone mobile.

Accent® 75 WG

Herbicide

300 g e

DUPONT
The miracles of science™

Granulés à disperser dans l'eau contenant 75 % de nicosulfuron(1)

Herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-graminées et anti-dicotylédones des cultures de maïs

Autorisation de Mise sur le Marché n° 2110007 délivrée le 3 mars 2011

® Marque déposée de DuPont

(1) Matière active de DuPont

3 576960 051781

USAGES AUTORISES
Maïs - *désherbage*

Avant toute utilisation, se reporter au tableau des usages autorisés et aux recommandations d'emploi.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI:
Lire les pages intérieures de ce livret.

Homologué et distribué par :
DuPont Solutions (France) S.A.S
Département Protection des Cultures
Tour Défense Plaza - 23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 97 44 00 - RCS Nanterre 492 951 306

Fabriqué en France – EMB 68063 B

Ce pictogramme indique que l'emballage de ces produits peut être collecté par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

K-28877/31208 - FRANCE

K-28877/31208 - FRANCE

CYAN MAGENTA JAUNE NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page3

Accent® 75 WG

Herbicide

The miracles of science™

Granulés à disperser dans l'eau contenant 75 % de nicosulfuron(1)

Herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-graminées et anti-dicotylédones des cultures de maïs

Autorisation de Mise sur le Marché n° 2110007 délivrée le 3 mars 2011

USAGES AUTORISES

Maïs - *désherbage*

Avant toute utilisation, se reporter au tableau des usages autorisés et aux recommandations d'emploi.

Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette.
En outre la FICHE DE DONNEES DE SECURITE peut être demandée au :

NUMERO VERT 0 800 41 31 21

Elle est également disponible auprès de votre distributeur, ou sur le site internet http://www.quickfds.fr/fr/index.html.

Homologué et distribué par :
DuPont Solutions (France) S.A.S
Département Protection des Cultures
Tour Défense Plaza
23-25 rue Delarivière Lefoullon
92800 Puteaux
Tél. 01 41 97 44 00
RCS Nanterre 492 951 306

® Marque déposée de DuPont
(1) Matière active de DuPont

GÉNÉRALITÉS

Accent® 75 WG est un herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-graminées et anti-dicotylédones du maïs. Il agit en inhibant, dans les plantes sensibles, l'action de l'acétolactate synthétase (ALS) (groupe HRAC B), ce qui entraîne immédiatement l'arrêt de leur croissance et donc supprime toute compétition avec la culture. Les plantes ainsi traitées disparaissent ensuite progressivement.

Dans le cadre de l'arrêté du 12 juin 2009 relatif aux modalités d'extension-extrapolation des autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques à certaines cultures présentant un caractère mineur, et en l'absence de données de sélectivité, l'utilisation de Accent® 75 WG sur millet, moha, switchgrass et miscanthus est formellement déconseillée.

➤

NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page4

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Cultures	Cible	Dose homologuée	Délai avant récolte (DAR)	Nombre de traitements par ha et par an	Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau
Maïs	Graminées et dicotylédones annuelles et vivaces	80 g/ha	Stade maximum d'application : BBCH18	1 à 2 applications*	5 mètres

* Dose maximale par hectare et par emblavement : 80 g/ha

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Accent® 75 WG est sélectif du maïs-grain et fourrage. Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consulter votre conseiller technique habituel.

Dans certaines conditions d'utilisation, des symptômes passagers de phytotoxicité peuvent parfois apparaître sans gravité ni conséquence pour la culture (voir paragraphe Précautions d'emploi).

Une ou deux applications de Accent® 75 WG sont sélectives du maïs, depuis le stade 1 feuille (BBCH11) jusqu'au stade 8 feuilles (BBCH18) de la culture. Ne pas appliquer sur un maïs ayant dépassé ce stade.
Les applications de Accent® 75 WG doivent impérativement être faites sur des maïs en bon état végétatif.

Accent® 75 WG peut être utilisé en programme contre les adventices annuelles, dès le premier traitement de post-levée, à la dose de 30 à 45 g/ha (selon le stade de développement des adventices), en mélange avec une préparation antidicotylédones et une préparation adjuvante, par exemple Trend® 90 à la dose de 0,2 l/ha (pour toute autre préparation adjuvante, nous consulter). Dans le cas d'un mélange de Accent® 75 WG avec une préparation ne contenant que de la mésotrione, l'adjonction d'un adjuvant n'est pas nécessaire. Consulter votre conseiller technique habituel, et se référer au paragraphe « Mélanges ».

Accent® 75 WG est efficace sur des mauvaises herbes levées. Dans le cas de levées échelonnées, une application complémentaire de Accent® 75 WG à 30 g/ha associée à une préparation adjuvante (par exemple Trend® 90 à 0,2 l/ha) peut être nécessaire, sans dépasser la dose totale de 80 g/ha. Dans ce cas, respecter un délai d'une semaine minimum entre les deux applications.

Sur les graminées vivaces, il est nécessaire d'appliquer Accent® 75 WG à la dose minimum de 60 g/ha associée à une préparation adjuvante (par exempleTrend® 90 à 0,2 l/ha).

Accent® 75 WG doit être utilisé à des volumes de bouillie compris entre 150 et 300 litres par hectare.

Spectre d'efficacité

Accent® 75 WG est efficace sur un grand nombre d'adventices graminées et dicotylédones annuelles et vivaces.

➤

NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page5

Graminées	Stades	Spectre d'efficacité à 80 g/ha + Trend® 90 à 0,2 l/ha
Digitaire sanguine	1 feuille à 3 feuilles	S
Panic dichotome	1 feuille à 3 feuilles	TS
Panic faux-millet	1 feuille à 3 feuilles	TS
Folle-avoine	1 feuille à 1 talle	TS
Panic pied de coq	1 feuille à 1 talle	TS
Pâturin annuel	1 feuille à 1 talle	TS
Ray-grass	1 feuille à 1 talle	TS
Sétaire glauque	1 feuille à 1 talle	TS
Sétaire verte	1 feuille à 1 talle	TS
Sétaire verticillée	1 feuille à 1 talle	TS
Vulpin	1 feuille à 1 talle	TS

TS = Très sensible ; S = Sensible

Dicotylédones	Stades	Spectre d'efficacité à 80 g/ha + Trend® 90 à 0,2 l/ha
Amarante réfléchie	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Amarante hybride	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Capselle bourse à pasteur	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Chénopode blanc	Cotylédons à 4 feuilles	S
Chénopode polysperme	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Laiteron	Cotylédons à 4 feuilles	S
Matricaire*	Cotylédons à 4 feuilles	S
Mercuriale	Cotylédons à 4 feuilles	S
Morelle	Cotylédons à 4 feuilles	S
Ravenelle	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Renouée à feuilles de patience	Cotylédons à 4 feuilles	S
Renouée liseron	Cotylédons à 4 feuilles	S
Renouée persicaire	Cotylédons à 4 feuilles	S
Renouée des oiseaux	Cotylédons à 4 feuilles	MS
Repousses de céréales	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Repousses de colza**	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Repousses de tournesol**	Cotylédons à 4 feuilles	S
Sanve	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Séneçon	Cotylédons à 4 feuilles	TS
Stellaire (mouron des oiseaux)	Cotylédons à 4 feuilles	TS

* des cas de résistance aux herbicides inhibiteurs de l'ALS (groupe HRAC B) ont été identifiés en France.
Se reporter au paragraphe de gestion des résistances.
** hors variétés tolérantes aux inhibiteurs de l'ALS.

TS = Très sensible ; S = Sensible ; MS = Moyennement Sensible

Vivaces	Stades	Spectre d'efficacité à 80 g/ha + Trend® 90 à 0,2 l/ha
Agrostis stolonifère	20-30 cm	S
Chiendent rampant	20-30 cm	S
Rumex	20-30 cm	S
Sorgho d'Alep (rhizome)	20-30 cm	S

S = Sensible

Précautions d'emploi

- **Accent® 75 WG n'est pas autorisé à la vente sur maïs doux.**
- Dans l'état actuel de nos connaissances, sur maïs semences et maïs waxy, se référer aux préconisations de l'obtenteur de la variété.
- Compte tenu du manque de données sur les lignées de maïs destinés à la production de semences, il n'est pas possible, a priori, du fait du nombre de géniteurs utilisés dans la création variétale du maïs et de la sensibilité très variable de ces lignées, de tester la sélectivité d'un produit sur tous les géniteurs et d'assurer une absence totale de risque. Il appartient donc à l'agriculteur multiplicateur de consulter le semencier concerné avant toute utilisation de Accent® 75WG.
- Ne pas utiliser Accent® 75 WG sur les maïs semés sous film plastique.

NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page6

- Sélectivité :
  Le nicosulfuron possède une sélectivité biologique vis-à-vis du maïs. D'une manière générale, la sélectivité de Accent® 75 WG est liée à la rapidité de sa métabolisation (dégradation) par la culture. Celle-ci est optimale lorsque la culture est en bon état végétatif et en conditions poussantes. En conséquence :
  Ne pas appliquer Accent® 75 WG sur une culture soumise à des conditions défavorables à son développement :
  - stress d'ordre climatique : froid, sécheresse, augmentation brutale de la température, excès d'eau (asphyxie racinaire)
  - mauvaise implantation, compaction du sol
  - atteinte directe de la culture par une attaque parasitaire, des dégâts de grêle, de vent
  - carence, intoxication ammoniacale ou tout autre facteur susceptible d'affecter son développement végétatif.

  Ne pas traiter en cas de fortes amplitudes thermiques (ex : températures inférieures à 10°C la nuit précédente et supérieures à 25°C dans les 24 heures suivant l'application)
- Ne pas appliquer Accent® 75 WG sur des plantes très humides (du fait de précipitations ou d'une rosée importante). Un délai minimum de trois heures est nécessaire entre l'application et une pluie pour une pénétration optimale de Accent® 75 WG dans les plantes. Si une forte pluie est à craindre peu de temps après la pulvérisation, différer le traitement.
- Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).
- Appliquer Accent® 75WG par temps calme et dans des conditions permettant d'éviter toute dérive, en particulier vers des cultures voisines sensibles ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles.
- Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
- Le matériel de pulvérisation doit être soigneusement nettoyé avant et après l'application de Accent® 75 WG (voir paragraphe : «Nettoyage du matériel de pulvérisation»).

CULTURES SUIVANTES

L'emploi de Accent® 75 WG sur les cultures de maïs - dans le cadre de nos recommandations - n'entraîne pas de restriction pour les cultures suivantes dans le cadre normal de la rotation. Néanmoins en l'absence d'information, l'implantation de cultures florales, ornementales, arbustives, maraîchères ou de pépinières est déconseillée après un maïs traité avec Accent® 75 WG dans un délai de 12 mois après l'application.

CULTURES DE REMPLACEMENT

En cas de destruction accidentelle de la culture, en respectant un délai minimum de trois semaines après l'application, il est possible de semer du maïs sans façon culturale particulière ou du soja après labour.

MODE D'EMPLOI

Préparation

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de Accent® 75 WG, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Si ce n'est pas le cas, nettoyer le pulvérisateur avec All Clear® Extra NF (voir paragraphe « Nettoyage du pulvérisateur »).

Introduire Accent® 75 WG directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de Accent® 75 WG lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitation étant en marche.

Ajouter ensuite la quantité requise de préparation adjuvante en poursuivant l'agitation.

Lorsque l'adjuvant associé à Accent® 75 WG est Trend® 90, il est impératif d'ajouter en début de remplissage de la cuve, préalablement à l'introduction de Accent® 75 WG et de Trend® 90, un anti-mousse à base de diméthylpolysiloxane (se conformer aux conditions d'emploi spécifiées sur l'étiquette de l'anti-mousse).

Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après préparation.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

Pour tout renseignement complémentaire sur les mélanges de Accent® 75 WG avec d'autres produits de protection de la culture, consulter votre conseiller technique habituel.

Ordre d'introduction des produits dans le pulvérisateur

Accent® 75 WG est formulé en granulés à disperser dans l'eau (WG).

1) sachet hydrosoluble (WSB) — solides
2) granulés solubles dans l'eau (SG)
3) granulés à disperser dans l'eau (WG)
4) poudre mouillable (WP)
5) suspension concentrée (SC)
6) suspension de capsules (CS)
7) suspension émulsion (SE)
8) suspension concentrée huileuse (OD)
9) émulsion aqueuse (EW)
10) émulsion concentrée (EC)
11) liquide soluble (SL) — liquides

Les mélanges EC + CS et EW + CS sont déconseillés.

Pulvérisation

La répartition de Accent® 75 WG doit être réalisée de façon homogène en évitant les recouvrements. Elle exige des jets et un débit soigneusement vérifiés, ainsi qu'une vitesse d'avancement du tracteur adaptée, afin d'éviter les manques ou les surdosages.

Rinçage du pulvérisateur

A la fin de la période d'application de Accent® 75 WG, la totalité de l'appareil (cuve, rampe, canalisations, buses) doit être rincée à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve. Ce rinçage peut se faire selon 2 modalités :

- à la parcelle : le fond de cuve dilué est épandu sur la parcelle venant de faire l'objet de l'application de Accent® 75 WG ou sur une autre parcelle d'une culture sur laquelle le produit est homologué (en s'assurant que la dose de Accent® 75 WG appliquée au terme de ce deuxième passage ne dépasse pas la dose maximale autorisée sur la culture). La vidange du fond de cuve à la parcelle est déconseillée.

- sur une aire sécurisée : le fond de cuve peut être vidangé sur une aire de nettoyage aménagée pour récupérer et éliminer en toute sécurité les eaux chargées en produits.

Le rinçage du pulvérisateur et l'épandage ou vidange du fond de cuve ou effluents phytosanitaires doivent être réalisés conformément à la réglementation relative à la limitation des pollutions ponctuelles.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE AUX HERBICIDES

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de produits ayant le même mode d'action peut conduire au développement de plantes résistantes (une plante est considérée comme résistante si elle survit à un traitement pour lequel elle est donnée sensible et qui a été correctement appliqué à la dose et dans les conditions recommandées).

Pour éviter ou retarder ce phénomène, il est conseillé :

- de pratiquer des techniques culturales appropriées (éviter la monoculture, pratiquer le labour et/ou le faux semis),
- d'alterner ou d'associer, dans le cadre de l'entretien de la parcelle et dans le cadre de la rotation, des herbicides à modes d'action différents et efficaces sur les espèces visées,
- d'effectuer, en cas d'échec du traitement, une application de rattrapage avec un herbicide à mode d'action différent,
- d'empêcher dans la mesure du possible la montée à graine des plantes non contrôlées (destruction mécanique ou manuelle, traitement herbicide localisé).

La matière active composant Accent® 75 WG, le nicosulfuron, appartient à la famille des sulfonylurées (groupe HRAC B).

Actuellement, les principales espèces concernées par la résistance aux herbicides sulfonylurées dans les cultures de maïs en Europe sont le panic pied-de-coq, le ray-grass, la matricaire et l'amarante réfléchie.

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page8

En situation de résistance avérée ou suspectée, consultez votre conseiller technique habituel avant toute utilisation pour la mise en œuvre de ces recommandations.
DuPont ne saurait être tenu pour responsable d'une perte d'efficacité lorsque la préparation n'est pas utilisée selon ces recommandations.

LUTTE INTEGREE

DuPont encourage l'utilisation de méthodes de lutte intégrée pour le désherbage des cultures. Accent® 75 WG peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, pouvant inclure des méthodes culturales, afin de limiter la nuisibilité des mauvaises herbes sur la culture. Les principes et pratiques de lutte intégrée incluent un suivi au champ, une identification correcte des adventices, un suivi des populations et une alternance des herbicides présentant un mode d'action différent.

RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Pour tout renseignement complémentaire, consulter votre conseiller technique habituel.

N - Dangereux pour l'environnement

Accent® 75 WG (Contient du nicosulfuron)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 6 h après le traitement

S60 – Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux
S61 – Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité
SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage (ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)
SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation Accent® 75 WG ou toute autre préparation à base de nicosulfuron plus d'une fois tous les deux ans sur des sols dont la teneur en argile est inférieure à 10%
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau
SPe3 – Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Homologué par DuPont Solutions (France) S.A.S.
Tour Défense Plaza
23-25 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux Tél. 01 41 97 44 00

MAGENTA JAUNE NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page9

Précautions

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S7/13/49 Conserver Accent® 75 WG uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS).
Après l'application de Accent® 75 WG, retirer les vêtements de travail, puis se laver les mains et le visage à l'eau et au savon.

En cas d'urgence

- En cas d'intoxication humaine, appelez les services d'urgence médicale en composant le 15 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un téléphone mobile, ou bien le centre antipoison le plus proche et consultez la Fiche de Données de Sécurité, puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887. Contactez également DuPont au 00 352 3666 6543 (24h/24h).
- En cas d'intoxication animale, contactez le réseau national de toxicovigilance animale approprié (Lyon : 04 78 87 10 40, Nantes : 02 40 68 77 40, Toulouse : 05 61 13 39 40, Maisons-Alfort : 01 43 96 71 00).
- En cas de pollution accidentelle de l'environnement, appelez les pompiers en composant le 18 depuis un poste fixe ou le 112 depuis un téléphone mobile.

Environnement

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

◊ Lors de l'application, un soin tout particulier doit être apporté afin d'éviter des dérives de pulvérisation en dehors de la zone ciblée, dans ou sur les étangs, les cours d'eau ou les fossés de drainage.

◊ Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérives), diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si l'application est effectuée de manière incorrecte ou en présence de conditions environnementales défavorables.

◊ L'opérateur doit veiller à régler correctement son pulvérisateur afin d'optimiser la répartition de la bouillie sur la végétation et limiter au maximum la dérive.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballages vides : réemploi interdit

Lors de l'utilisation du produit, bien vider les emballages ; rincer efficacement trois fois manuellement ou avec un système mécanique sous pression, en veillant à verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par un service de collecte spécifique, par exemple par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (renseignement sur le site internet www.adivalor.fr ou au 04 72 68 93 80).

NETTOYAGE DU MATERIEL DE PULVERISATION

Rinçage du matériel de pulvérisation

Le rinçage du pulvérisateur doit être réalisé à la parcelle (voir paragraphe « Mode d'emploi ») ou sur une aire de nettoyage sécurisée (aire étanche avec récupération des effluents).

Si le pulvérisateur n'a pas été rincé à la parcelle :

1. Vidanger complètement le pulvérisateur dès la fin du traitement sur l'aire de nettoyage.
2. Rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex : 200 litres si cuve de 2000 litres). Puis vidanger complètement.

Nettoyage du matériel de pulvérisation

Le nettoyage du pulvérisateur doit être réalisé sur une aire de nettoyage sécurisée (aire étanche avec récupération des effluents).

MAGENTA JAUNE NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page10

1. - Si le pulvérisateur comporte un système de rinçage des parois : remplir la cuve d'eau au minimum à 10 % de sa capacité, ajouter 0,5 litre de All Clear® Extra NF par 100 litres d'eau. Mettre l'agitation en fonctionnement et faire circuler le produit dans les tuyaux, les rampes et les buses et faire fonctionner le système de rinçage des parois pendant 10 à 15 minutes.
   - Si le pulvérisateur n'est pas équipé d'un système de rinçage des parois : remplir la cuve à moitié d'eau et ajouter 0,5 litre de All Clear® Extra NF par 100 litres d'eau. Mettre l'agitation en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes. Compléter ensuite avec de l'eau de manière à remplir totalement la cuve et laisser agir pendant 15 minutes, l'agitation restant en marche. Vidanger ensuite complètement le pulvérisateur.
2. Les jets et les filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution de All Clear® Extra NF (ex : 50 ml dans 10 litres d'eau).
3. Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Vidanger complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur coloré présent dans All Clear® Extra NF.

Note : S'il est impossible de vidanger complètement le pulvérisateur, l'étape N° 1 devra être répétée avant de passer à l'étape N° 2.

L'élimination des effluents doit être réalisée conformément aux réglementations concernant les effluents phytosanitaires.

REMARQUES IMPORTANTES

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques et des applications pour lesquelles le produit est préconisé. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Accent® 75 WG doit être uniquement utilisé en suivant les recommandations indiquées sur cette étiquette. DuPont Solutions (France) S.A.S. n'est pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations. L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage, non conforme à ces recommandations.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées protégées ou issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page11

The miracles of science™

NOIR

081224 K-28877 (12 pages) 20/08/12 09:17 Page12